

Sans accessibilité, la vie est une prison !

Loi Handicap du 11 février 2005,
les obligations de 2015 repoussées à 2027.
Mobilisons nous pour dire non !



279 avenue de la Capelette CS 30009
13359 Marseille Cedex 10

Tél. 04 91 79 99 99 / Fax 04 91 83 00 61

dd.l3@apf.asso.fr / <http://ddl3.blogs.apf.asso.fr> / www.apf.asso.fr

Malgré les 227 000 signataires de la pétition **N'écoutez pas les Lobbies**, le gouvernement a publié l'ordonnance sur l'accessibilité le 25 septembre 2014.

Cette ordonnance constitue un grave recul au regard des ambitions initiales de la loi du 11 février 2005. Le dispositif des Agendas d'Accessibilité Programmés (Ad'AP) demeure trop souple, la remise en cause de normes répondant aux besoins n'est pas acceptable, le texte aboutit à contourner les obligations actuelles qui sont déjà insuffisantes.

L'APF n'a cessé d'exprimer son opposition aux propositions présentées, elle a refusé tout « compromis » contraire au principe de l'accessibilité universelle.

Après 40 ans d'immobilisme pour une France accessible, ça suffit!

NON au report des obligations d'accessibilité.

STOP à l'immobilisme.

Oui à l'accessibilité Universelle.

Les personnes à mobilité réduite ne veulent plus être considérées comme des citoyens de seconde zone !

Rejoignez-nous

Manifestons tous ensemble de la Délégation APF 13
(279 avenue de la Capelette jusqu'au Palais de la Glisse)
le vendredi 17 octobre 2014 à partir de 10h.